

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 juillet 2013

ACCÈS AU LOGEMENT ET URBANISME RÉNOVÉ - (N° 1179)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE900

présenté par
M. Goldberg, rapporteur

ARTICLE 30

A la première phrase de l'alinéa 38, après les mots:"le plan", insérer les mots:"d'apurement".

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.